



# PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**portant ouverture d'une enquête publique préalable à la mise en œuvre du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains des Verdisses, îlot prioritaire, sur la commune d'Agde, portée par la commune d'Agde**

Il sera procédé du lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 à 08h00 au mercredi 17 mars 2021 à 17h30, soit durant 17 jours consécutifs, à une enquête publique relative à une demande de déclaration d'utilité publique pour la mise en œuvre du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains des Verdisses, îlot prioritaire sur la commune d'Agde, présentée par la ville d'Agde.

En raison du potentiel agronomique et de la pression foncière, une zone d'intervention prioritaire de dimension plus restreinte a été définie pour faire l'objet des premières actions du PAEN.

Cette zone de plus de 57 hectares concerne 63 parcelles et est située entre les routes départementales 612 et 912, d'une part, et le ruisseau de la Salamanque et le chemin rural numéro 118 d'autre part.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Monsieur Georges NIDECKER, ingénieur conseil, retraité.

Le dossier d'enquête et le registre, seront déposés et consultables du lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 à 08h00 au mercredi 17 mars 2021 à 17h30 à la mairie d'Agde, siège de l'enquête, aux jours et horaires suivants : du lundi au vendredi de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Toute personne intéressée pourra consigner ou adresser par correspondance ses observations durant la durée de l'enquête :

- sur le registre déposé à la mairie d'Agde, siège de l'enquête, aux horaires d'ouverture précités,
- par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

Monsieur Georges NIDECKER, commissaire enquêteur  
Enquête publique « PAEN des Verdisses »  
Hôtel de ville  
Rue Alsace Lorraine  
CS 20007  
34306 Agde cedex

- auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences à la mairie d'Agde les :
  - mercredi 3 mars 2021 de 8h30 à 12h30
  - lundi 8 mars 2021 de 13h30 à 17h30
  - mercredi 17 mars de 13h30 à 17h30

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Les mesures prises au regard de l'évolution de la situation sanitaire liée à la COVID-19 seront affichées en mairie et devront impérativement être respectées.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Toute personne pourra demander la communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur au préfet ou à la mairie d'Agde. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)